



Confédération Paysanne

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

POUR DES PAYSANS NOMBREUX : SAUVEGARDONS LES TERRES AGRICOLES !



2016 - Manifestation à Nantes contre l'expulsion des paysans de Notre-Dame-des-Landes

Au début des années 1980, après le Larzac, des slogans fleurissaient encore sur les murs proches des tribunaux : « La terre à ceux qui la travaillent », « Libérez les paysans emprisonnés »...

La Confédération paysanne s'est fondée aussi sur ces combats parce que la terre nourricière est victime d'agressions toujours plus fortes : urbanisation et projets dévoreurs, agrandissement et productivisme, spéculations et marchandisation de la terre, industrie du tourisme et plus récemment une vision naturaliste de l'espace rural.

La prépondérance de « l'abus » – la propriété – sur « l'usage » – l'usage – s'accroît avec le productivisme et le libéralisme triomphants alliant déprise agricole et artificialisation.

Nos luttes sont fondamentales non seulement parce qu'il s'agit de la survie des paysans, du projet même d'agriculture paysanne qui, sans terre, sans partage de la terre, ne peut plus exister, mais aussi parce qu'elles se situent en amont des luttes pour l'organisation et la viabilité économique de l'agriculture que la Confédération paysanne souhaite et défend : des paysans nombreux, solidaires, qui peuvent vivre de leur travail.

Des dispositifs divers, complexes, ont été mis en place depuis des décennies pour tenter de gérer, d'aménager les transferts de foncier agricole sans parvenir réellement à endiguer la tendance générale et cela malgré les grandes déclarations unanimes pour la préservation du foncier agricole. C'est qu'il s'agit de toucher le moins possible aux fondements de nos sociétés occidentales : la propriété privée et sa valeur spéculative patrimoniale à la base de ces évolutions destructrices.

Nos combats pour la terre ne peuvent se dissocier de ceux pour le pluralisme qui passent par une vraie démocratisation des institutions où la Confédération paysanne porte son projet d'agriculture paysanne. C'est une des conditions de la reconnaissance de notre combat.

En parallèle, face à ces Goliath assoiffés de profits, de nouvelles formes de lutte naissent et se développent, comme les ZAD, des occupations où la créativité, l'invention sont moteurs et préfigurent de nouveaux rapports sociaux. Dans la veine des occupants de Notre-Dame-des-Landes, dans ces zones où le temps a été suspendu et la propriété ignorée, se construisent d'autres rapports à l'argent, au capital, à la production, à la nourriture, basés sur la solidarité, le vivre ensemble, tout ce que l'agriculture paysanne nous laisse entrevoir.

LE FONCIER SOUS PRESSION

LA TERRE ET LE MONDE PAYSAN : ON S'ENTREDEVORE OU ON SPÉCULE ?

La Politique agricole commune a largement contribué à faire de la terre une rente de situation pour certains, sans limite de taille, sans plafonnement : plus j'ai de surface plus je touche d'aides. Au point qu'aujourd'hui, on en vient à observer des comportements de rétention foncière inacceptables comme certains qui conservent les primes PAC et font cultiver par d'autres (entreprises de travaux agricoles, autres agriculteurs). Ces comportements constituent une entrave à l'accès au foncier pour ceux qui en ont réellement besoin (installation, confortation des petites fermes).

C'est cette même PAC qui invite à continuellement s'agrandir, à convertir les prairies en céréales dans les zones d'élevage, et en conséquence à faire disparaître des emplois et concentrer la rente financière dans les mains de quelques-uns richement dotés en hectares.

Dans le même temps, l'artificialisation des terres agricoles continue de s'étendre, en prenant des surfaces conséquentes (78000 ha par an) et souvent les meilleures (terres de plaine, fertiles, irrigables...). Le phénomène est d'autant grave qu'il est irréversible.

L'ACCAPAREMENT DES TERRES DANS LE MONDE

Depuis les émeutes de la faim en 2007 et la crise financière qui a suivi, la terre est devenue une stratégie d'approvisionnement pour les gouvernements fortement dépendants et une valeur refuge incontournable pour les investisseurs privés, financés en grande partie par les fonds de pension occidentaux. Sous l'incitation de la Banque Mondiale, les États endettés ont décidé de vendre ou louer leurs meilleures terres sur le marché international. Rapportant 3 fois plus que les placements boursiers et 7 fois plus que l'immobilier, la guerre pour le foncier fait rage sur tous les continents.

LA COMPENSATION : L'IMAGINATION LIBÉRALE AU POUVOIR !

Les pouvoirs publics ont fait une trouvaille pour donner l'impression qu'ils se battent pour la sauvegarde des terres. Il s'agit d'offrir à l'aménageur la possibilité de compenser son projet en menant une bonne action (agricole, forestière ou écologique) ailleurs ! Il fallait y penser : acheter des droits pour protéger un oiseau en Camargue pendant 30 ans pour pouvoir faire une autoroute dans le Nord de la France. Cela permet au politique de dire qu'il n'est pas insensible ni inactif sur les questions foncière et environnementale ! Le triptyque « Eviter - Réduire - Compenser » se trouve réduit à la seule compensation qui devient un nouveau système financier à l'instar du marché carbone. La Confédération paysanne demande que la pertinence des projets artificialisant les sols fasse l'objet d'une étude réellement indépendante.

L'accaparement des terres prend de nombreuses formes. Au-delà de la production alimentaire, le processus reste le même pour la construction d'infrastructures, la culture d'agrocarburants, l'exploitation minière, le tourisme... La terre est volée en toute impunité aux communautés paysannes qui y vivent et y travaillent depuis toujours.

LA TERRE VOLÉE AUX PAYSANS

Dans de nombreux pays africains, les États sont devenus propriétaires du foncier au moment des indépendances. Bafouant les droits coutumiers et les droits collectifs d'usage de la terre, les gouvernements ont pris légalement le contrôle du foncier au

détriment des populations paysannes. Pays fortement dépendant de l'aide alimentaire, l'Éthiopie, par exemple, a attribué 7 millions d'hectares de ses terres les plus fertiles à des investisseurs.

De la même manière, après la décollectivisation dans les pays de l'Est, les kolkhozes et grandes fermes d'État se sont transformés en entreprises privés. En Ukraine, 4 millions d'hectares sont déjà aux mains de grands « agroholdings ».

La coexistence entre ces grandes entreprises et les petits paysans est impossible, les gros finissant toujours par éliminer les plus petits en détruisant les agricultures familiales. Un milliard de personnes dans le monde n'a pas suffisamment à manger, et environ 80 % de ces personnes sont des producteurs de denrées alimentaires vivant à la campagne.

LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

A la Via Campesina, nous défendons l'idée que ce sont les petits paysans qui nourrissent la planète. En effet, selon la FAO 85 % de l'alimentation est produite par l'agriculture familiale.

Pour défendre leurs terres, les paysans se révoltent, certains luttent jusqu'à la mort. D'autres migrent vers les villes pour s'entasser dans les bidonvilles ou osent aller plus loin jusqu'en Europe ou ailleurs. Véritable bombe à retardement, les conflits liés au contrôle de la terre s'intensifient en même temps que la répression.

Nous devons continuer à lutter pour imposer la souveraineté alimentaire comme solution qui garantit que les droits d'utiliser et de gérer les terres, les territoires, l'eau, les semences, le bétail et la biodiversité soient aux mains de celles et ceux qui produisent les aliments et non pas sous le contrôle de l'industrie agro-alimentaire.

LA TERRE POUR L'USAGE, PAS POUR FAIRE COMMERCE



2010 - Manifestation devant le siège de la Safer

La France dispose d'une boîte à outils juridique qui a démontré son efficacité. En premier lieu, l'outil historique sécurisant les rapports contractuels entre propriétaires et paysans : le statut du fermage. Ensuite, la Safer qui est dotée du droit de préemption permettant aux paysans de devenir propriétaires du sol en vue de l'exploiter. Cet outil, pour original qu'il soit, a un impact assez limité au vu de l'espace global en jeu. Enfin, le pouvoir politique a développé une réglementation afin de contrôler les cumuls, la concentration, la taille de l'exploitation agricole : le contrôle des structures. Ce dernier doit permettre, ou pas, à un demandeur de terres ou de bâtiments agricoles de les mettre en valeur par le biais d'une autorisation administrative.

Ces outils ont vocation à être protecteurs de l'activité agricole. Ils sont en conséquence sans cesse attaqués, de l'intérieur par les affairistes du monde agricole, et de l'extérieur par divers appétits, étant entendu que les uns se confondent parfois avec les autres (lobby des agrocarburants, développement d'exploitations industrielles...). La dernière loi agricole (2014) s'était donc fixée de créer ou renforcer les outils visant à protéger le foncier. Est-ce le cas ?

STATUT DU FERMAGE : LA DERNIÈRE LOI A PLUTÔT PRÉSERVÉ LE STATUT, TANT MIEUX !

Safer : très menacée par les libéraux de l'agriculture et les conservateurs de l'absolu droit de propriété, la Safer est sortie plutôt renforcée. Mais elle doit absolument faire sa révolution interne afin de tourner le dos au modèle unique agricole productiviste et à un certain clientélisme. Ici, la loi a pêché par manque d'ambition. L'objectif était de garantir la pérennité de l'institution et son financement et en contrepartie celle-ci devait améliorer la transparence de son action (priorités affichées, contrôle et sanction de son action par le juge). Sauf que le compte n'y est pas et que les dérives continueront de s'accumuler !

Contrôle des structures : le législateur entendait le maintenir et même le renforcer. Les nouvelles mesures visant à remettre en cause les contournements ou les dérives de la législation précédente (loi d'orientation 2006) n'auront que peu d'effets d'autant que le Conseil constitutionnel en a censuré une

LE FERMAGE, ÉLÉMENT ESSENTIEL DE PROTECTION DES PAYSANS

La politique foncière, par le biais du statut du fermage et en limitant la rente foncière (prix du bail encadré), a fait passer la part de surface agricole en location de 45 % après-guerre à 75 %¹.

Si la vérité est plus proche de 60 à 65 % (car 10 à 15 % sont en réalité des terres mises à disposition par leur propriétaire dans les sociétés agricoles dont ils sont associés-exploitants), il convient de retenir que grâce à ce bail protecteur, un plus grand nombre de paysans a pu s'affranchir de l'achat du foncier, qui constitue une charge lourde. Il faut aussi noter une forte évolution de la nature des propriétaires agricoles car il y eut une forte incitation politique (taux bonifiés) à l'acquisition foncière pour les agriculteurs dans les années 1970. En conséquence, les propriétaires exploitants de ces années sont devenus les propriétaires loueurs d'aujourd'hui. Ainsi le secteur agricole détient un patrimoine foncier conséquent. Au moins ces propriétaires connaissent-ils bien les contours de l'activité agricole mais est-ce pour autant un gage d'une plus grande souplesse dans les rapports bailleur – preneur ?

¹ Agreste – Ministère de l'Agriculture

partie. On retiendra les nouvelles dispositions (meilleure publicité des demandes, régionalisation du schéma des structures, priorité à l'installation rappelée, promotion de l'agroécologie...) a priori intéressantes mais malheureusement anéanties par des seuils (surfaces) de déclenchement du contrôle trop hauts dans la plupart des régions et toujours des possibilités de montages sociétaires pour contourner tout contrôle.

LUTTER POUR NOS TERRES



Photo © - Alain Bourchet

2013 - Manifestation contre l'installation d'un golf sur des terres agricoles dans le Gard

Notre-Dame-des-Landes, Sivens, ferme des Bouillons, Roybon... les initiatives de protection du territoire contre des projets d'aménagement se sont multipliées dans l'actualité. Alliant le plus souvent une multitude d'acteurs, elles ont toutes en commun de refuser la marche forcée du gaspillage sans fin des terres qui ne seraient qu'un puits sans fond pour tous les « promoteurs » de nouveaux espaces artificialisés. Ces mobilisations naissent aussi pour revendiquer une société plus économe en ressources et pour défendre le « vivre ici ». L'originalité réside à la fois dans le mode d'action voulu par certains acteurs (l'occupation) et la tentative de fédérer des modes d'action souvent différents. La Confédération paysanne s'est en particulier impliquée dans les luttes où l'atteinte au foncier agricole ou au modèle de l'agriculture paysanne était patente.

Ce bouillonnement traduit aussi la diversité de ces acteurs et nous rappellent que le projet de la Confédération paysanne n'est pas celui d'un modèle agricole unique mais d'une foison d'initiatives.

GÉRER LE FONCIER AUTREMENT : DES AVENIRS MULTIPLES

Les formules de réappropriation du foncier, de sa gestion et de sa répartition ont germé depuis des décennies. Si elles se heurtent

souvent aux mêmes oppositions, elles témoignent par leur diversité de la vivacité des alternatives un peu partout. Groupements fonciers agricoles du Pays Basque, Société civile des terres du Larzac, occupation collective de jardins ouvriers ou familiaux, épargne solidaire pour l'achat du foncier et l'installation agricole (Terres de lien), fermes en collectif... toutes ces initiatives doivent inviter à repenser les formes d'accès et de gestion du foncier agricole. S'affranchir du coût du foncier est une priorité pour l'utilisateur, faciliter l'accès et l'usage du foncier pour tous est une nécessité.

TERRES INCULTES OU SOUS EXPLOITÉES

Dans certaines régions, nombre de terres sont à l'abandon ou même volontairement gelées par leur propriétaire. Ces terres constituent un réservoir potentiel pour l'agriculture et leur valorisation doit constituer une priorité. Cette « mise à la friche » pose en effet divers problèmes : non-satisfaction de besoins agricoles réels dans certaines zones, menace pour les zones urbanisées (protection contre les incendies), protection de l'agriculture avoisinante (prolifération du gibier).

Il existe une batterie de textes permettant de lutter contre le phénomène parmi lesquels le texte ayant le champ d'application le plus large (en termes de territoire), à savoir le dispositif relatif aux « terres incultes ou manifestement sous exploitées » du code rural.

Mais ce dispositif reste très complexe et lourd à mettre en place, et surtout à voir aboutir. La procédure pouvant permettre la remise en culture par un agriculteur est lourde et prend plusieurs années.

LOGEMENT PAYSAN : HABITAT PRÉCAIRE ET LOGEMENT DE FONCTION

La difficulté de se loger quand on est paysan est un frein, en particulier au moment de l'installation. On peut distinguer au moins deux catégories de blocage à l'accès au logement.

En premier lieu, le bâti d'habitation est existant mais pas disponible, soit qu'il soit conservé par les propriétaires antérieurs (paysans, tiers) à des fins personnelles, soit qu'il ait fait ou fasse l'objet d'une cession, souvent à des prix inabordables et en valorisant son caractère patrimonial (valeur du bâtiment, emplacement...). C'est pourquoi la Conf' propose d'une part d'étendre les obligations de logement social aux communes de moins de 3500 habitants et d'autre part de permettre l'intervention de structures type office HLM ou EPF (Etablissement public foncier) pour acheter des maisons d'habitation liées à l'exploitation agricole et les relouer au paysan qui occupe les terres.

En second lieu, il s'agit de reconnaître un droit à l'implantation d'un habitat léger, mobile et temporaire pour les créateurs d'activités agricoles dans des zones inconstructibles. La loi doit autoriser ces constructions quand l'occupation du terrain est liée à une activité agricole. Outre la condition d'activité, deux autres conditions sont à imposer : la réversibilité de l'habitat (pas de lien au sol) et pas de possibilité de vendre la parcelle et le bâti ainsi installé (afin d'éviter la spéculation foncière).

